



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 07 JANVIER 2015

Marc Fouillard, un président atypique

Le nouveau président du tribunal de grande instance d'Angoulême a pris ses fonctions lundi. Il arrive de la cour d'appel de Poitiers.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

C'est un magistrat atypique qui s'est installé lundi dans le fauteuil de président du tribunal de grande instance (TGI) d'Angoulême. «*Mon premier poste de chef de juridiction*», explique Marc Fouillard, après avoir passé deux années au poste de secrétaire général auprès du premier président à la cour d'appel de Poitiers. «*Une expérience formatrice pour appréhender l'organisation, l'animation et le fonctionnement d'un tribunal.*» Sa particularité, c'est son parcours. Ce néoquinquagénaire n'a passé le concours de la magistrature qu'en 2003, après, déjà, deux vies professionnelles. La première comme responsable d'opérations immobilières dans une filiale de la Caisse des dépôts et consignations pendant dix ans. «*Après, j'ai rejoint la grande aventure des start-up.*» De 1999



Avant d'être magistrat, Marc Fouillard a travaillé à la Caisse des dépôts et pour UPC devenu Numéricable. Photo J. K.

à 2003, Marc Fouillard a été responsable développement puis communication du groupe UPC, qui, d'acquisitions en fusions, deviendra Numéricable. Sacré virage, donc. «*J'avais 39 ans, je*

voulais donner un sens plus humain à ma carrière professionnelle, justifie-t-il. Je ne le regrette pas. Ce métier est d'une richesse formidable.»

D'Angoulême et de la Charente, ce Finistérien ne connaît pour l'instant que la bande dessinée. Sur les moyens dont dispose le tribunal, notamment humains, il dit: «*L'organisation judiciaire est confrontée à des difficultés. C'est général. Ça existe partout et je me dis que ce n'est pas pire ici qu'ailleurs. Il y a même pire ailleurs*», estime-t-il quand son prédécesseur, Michaël Janas, avait plusieurs fois tiré la sonnette d'alarme sur le manque de greffiers et de magistrats à Angoulême.

L'un de ses objectifs, aussi, est de développer la conciliation et la médiation, «*en partenariat avec les avocats*». «*Il faut apprendre aux gens à être leur propre juge avant que leur dossier n'intéresse le procureur ou les magistrats.*»

■ DÉPARTEMENTALES

Michel Boutant en duo avec une Verte

Michel Boutant, le président du conseil général de la Charente, a enfin constitué son binôme pour les élections départementales des 22 et 29 mars. Dans sa candidature déposée auprès de la fédération du Parti socialiste, il a déclaré partir en équipe avec Maryse Lavie-Cambot, candidate Europe Écologie-Les Verts (EELV) aux dernières sénatoriales. Installée à Pranzac, Maryse Lavie-Cambot était aussi sur la liste EELV aux dernières régionales. Les militants socialistes sont appelés à désigner leurs candidats lors d'un vote interne, ce week-end. Restera ensuite à voir s'ils sont en accord avec les candidats soutenus par la majorité départementale emmenée par Michel Boutant.



Le tandem Lelièvre-Pechevis se lance samedi

Jean-Hubert Lelièvre, secrétaire de la section UMP de Cognac, et Florence Péchevis, conseillère municipale d'opposition, exposeront leur candidature sur Cognac1, samedi en compagnie de leurs suppléants, Francis Paumero, adjoint à Cherves-Richemont, et Reine Machet, adjointe à Saint-Brice. ARCHIVES « 50 »

Mérignac

Le sous-préfet démine le terrain d'accueil des gens du voyage

Il est ressorti de son entrevue avec Olivier Maurel, le sous-préfet de Cognac «*plutôt rassuré*». Jean-Christophe Cor, le maire de Mérignac, a bien entendu que, «*si le site était potentiellement éligible*», rien n'indiquait fermement que le terrain, en jachère depuis des années mais appelé à devenir zone d'activité, ne deviendrait pas obligatoirement aire de grand passage pour les gens du voyage. «*Quelques malentendus*», traduit à la préfecture, le secrétaire général Lucien Giudicelli.

«*Les services de l'État avaient repris le parcellaire sans savoir si on avait des projets dessus*», envisage le maire. «*Mais depuis 2012, nous avons un plan d'urbanisme validé et un projet de développement*». Ce qui semblait être un moyen de contourner la difficulté cognacaise de s'entendre sur un terrain d'accueil ne sera sans doute pas la solution à terme. C'est en substance ce que laisse entendre le sous-préfet, à l'issue de sa rencontre avec le maire. «*Pour installer une aire de grand passage dans les meilleures conditions nous avons défini que cela ne devait pas être un frein à l'activité économique, ne pas toucher la vigne et ne pas être trop proche d'une zone résidentielle. Je ne pense pas que Mérignac corresponde*».

Cela pourra peut-être rassurer les habitants, dont quelques-uns s'apprêtaient à créer un collectif de défense. Cela ne fera que déplacer le problème. Le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage, validé par le conseil général en fin d'année, prévoit deux terrains d'environ 3 hectares chacun. Si l'agglomération d'Angoulême semble avoir obtenu un consensus sur le choix d'une aire à Rouillet, le long de la RN 10, ça coïncide à Cognac. Les derniers projets ont été retoqués. Par les militaires, près de la base aérienne; par les autorités, près de la caserne des pompiers. Pas assez de superficie. Retour à la case départ, donc. «*Il y a d'autres possibilités, vers Gensac, Cognac, Châteaubernard*», envisage le sous-préfet. Il est en phase de prospection, de concertation, ne s'entend pas dire non, mais que ce serait «*mieux ailleurs*». Il écoute. Et prévient à l'occasion. Le préfet a choisi une attitude particulièrement volontariste sur le dossier. «*L'objectif c'est 2015. Je ferai des propositions au préfet. C'est un sujet d'intérêt général, au-delà des polémiques. Je le dis aux élus. Si malgré tout, au final, on s'aperçoit qu'il y a de la mauvaise volonté, il faudra que le préfet tranche. Soit en souplesse, soit en force*».

J-F. B.

Associations : les temps vont être plus durs

SOCIÉTÉ L'emploi résiste encore assez bien à la crise dans les associations. Mais les baisses de financement provenant des collectivités locales risquent d'en fragiliser beaucoup

BRUNO BÉZIAT
b.beziat@sudouest.fr

« L'an dernier, nous avons été obligés de licencier. Nous avons dû faire une avance de trésorerie de 90 000 euros. Heureusement que la banque a accepté un tel découvert. » Serge Lopez, président des Associations familiales laïques de Gironde, sait mieux que personne que les temps sont durs. Les subventions reçues de l'État et du Conseil général sont de plus en plus incertaines. « Nous n'avons aucune visibilité. Il est impossible de rassurer nos salariés en CDI pour l'avenir », renchérit une responsable de ces associations girondines dont le rôle est avant tout social (logement, banque alimentaire, aide à la scolarité).

Ce cas illustre une dégradation de la situation économique des associations. Elle a pour l'instant été plutôt maîtrisée. Les associations se sont adaptées aux restrictions de ces dernières années, en ayant davantage recours au bénévolat, en augmentant certains tarifs ou en faisant stagner les salaires. Depuis un an, le secteur est aussi largement soutenu par les contrats d'avenir, puisque, sur les 80 000 signés en France,

35 000 l'ont été dans des associations.

Trois ans difficiles

Jusqu'à présent, le monde associatif n'a pas atteint le point de rupture. Mais il semble s'en rapprocher. Le problème souligné par plusieurs fédérations ou collectifs est la baisse annoncée des financements par les collectivités locales. Par un effet de levier, la forte diminution des dotations de l'État aux collectivités, dans les trois ans à venir, va être répercutée sur un certain nombre d'associations, puisqu'elles dépendent pour moitié de leurs subventions.

Le deuxième effet est celui de la limitation des compétences de ces collectivités dans la réforme à venir. Autrement dit, dans un souci de simplification, un Conseil général ou une commune ne pourront plus tout financer, comme la loi le leur permet aujourd'hui. Et les associations qui ont l'habitude d'aller chercher des subventions un peu partout vont évidemment en pâtir.

Cette inquiétude s'est répandue au point d'atteindre le Mouvement associatif, fédération qui rassemble 600 000 associations en France, soit la moitié. « C'est vrai qu'il s'agit d'un

sujet de préoccupation. Mais toutes les collectivités ne vont pas couper les subventions, sinon cela serait une catastrophe », tempère la déléguée générale. Inquiétude justifiée, puisque les témoignages ne cessent d'affluer depuis septembre. Dernier exemple en date : la Croix-Rouge, en difficulté financière, veut se désengager du Nid marin d'Hendaye, centre social où l'on emploie tout de même 120 personnes.

Inquiétude justifiée, également, puisque 165 000 associations-employeurs en France rémunèrent 1,8 million de salariés. Un emploi privé sur dix se trouve dans une association, et elles remplissent souvent des missions de service public. Si les plus grosses structures peuvent effectivement espérer s'adapter à la disette à venir, les plus petites auront beaucoup plus de mal à conserver tout leur personnel. C'est ce qui fait dire au Collectif des associations citoyennes qu'un vaste plan social est à venir (lire par ailleurs).

Rapport parlementaire

Ce collectif a fait une projection à partir de la baisse des dotations dont les conclusions sont alarmantes. Il s'agirait de 264 000 emplois perdus

en quatre ans. Ce scénario catastrophique a beau être contesté - et il est probablement trop pessimiste -, il pose tout de même sur une réalité, celle d'une forte diminution des subventions dans les années à venir. Le rapport parlementaire paru en novembre dernier sur les difficultés des associations ne dit pas autre chose. Il souligne déjà la dégrada-

tion d'une situation liée à la crise économique et à l'effet de l'austérité. Il propose même la mise en place d'un fonds de soutien à la trésorerie des associations. Le dernier baromètre des relations entre associations et collectivités locales confirme ces alertes. Elles se sont détériorées pour 63% des associations depuis les municipales de mars dernier.



Les associations broient du noir, à l'image de la Croix-Rouge qui a plongé dans le déficit cette année. PHOTO ILLUSTRATION COLAS DECLERCK

« C'est le dernier rempart face aux difficultés »



Thomas Lecolley. PHOTO OR

ENTRETIEN Le collectif des associations citoyennes alerte sur la perte d'emploi massive dans les années à venir

Thomas Lecolley est membre de la coordination du Collectif des associations citoyennes.

« Sud Ouest ». Vous avez rendu publique une étude qui prévoit la disparition de 260 000 emplois dans le secteur dans les quatre ans à venir. Cela semble exagéré ?
Thomas Lecolley. Il s'agit d'une étude que nous avons menée, et qui a été effectivement critiquée. Mais personne ne nous dit en revanche quelles sont les erreurs et comment on pourrait calculer l'impact des restrictions budgétaires dans les années à venir. Car la question est là, et nous ne voulons

pas en faire un problème statistique. Le fait est que les subventions vont baisser et que des associations nous appellent déjà pour en témoigner. Il faudra ensuite voir au cas par cas, quelles seront les réactions des associations.

Mais elles ont plutôt bien résisté jusque-là ?

C'est vrai. Les associations sont parvenues à maintenir leur activité, après la grosse perte de 21 000 postes en 2011, mais il faut relativiser cette réalité. Face aux restrictions budgétaires qui existent déjà, elles ont résisté, ont fait appel à d'autres financements, à davantage de bénévoles, et ont augmenté des tarifs. Mais cela n'est rien par rapport aux difficultés qui les attendent, alors qu'elles ont déjà fourni des efforts, qu'elles sont allées chercher des niches d'économies là où elles pouvaient.

Quelles sont les associations les plus menacées ?

Les petites et les moyennes. Il est probable que les plus importantes, qui concentrent une bonne partie de l'emploi, pourront résister. Mais pour de petites structures qui fonctionnent déjà sur le fil du rasoir, les années qui viennent pourraient entraîner des licenciements ou des cessations d'activité. Les associations de moins de 10 salariés représentent 300 000 salariés. C'est parmi elles que l'on va avoir les situations les plus difficiles.

La réforme territoriale les menace aussi ?

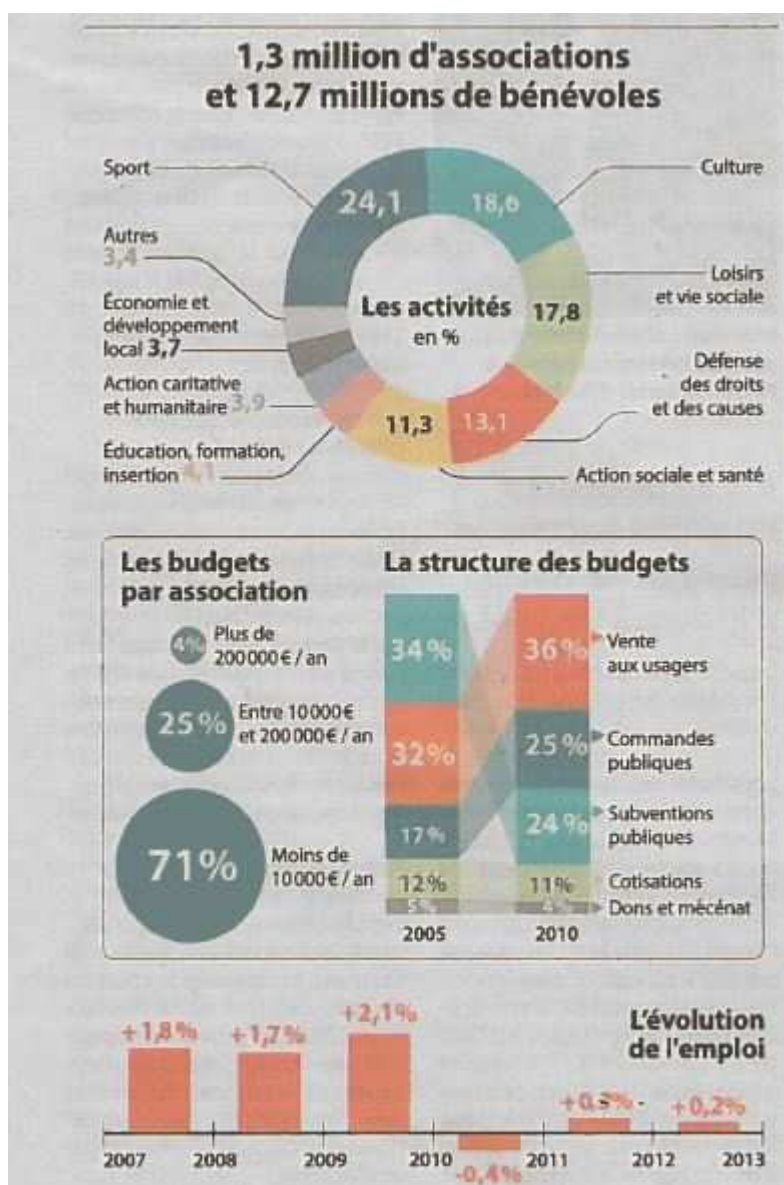
Oui, et c'est un peu la double peine. La fin de la clause de compétence générale telle qu'elle est prévue dans la loi va mécaniquement faire diminuer les subventions. Si les associations ne peu-

vent plus s'adresser qu'à une seule collectivité au lieu de plusieurs, il est évidemment qu'elles auront moins d'argent. Et puis, en cas de changement de majorité aux élections, le fait de n'avoir qu'un seul financeur public vous fragilise.

Mais toutes les associations n'ont pas une réelle utilité. C'est l'occasion de rationaliser ?

On peut effectivement se poser ces questions, se demander s'il n'y a pas des mutualisations à chercher, des économies à faire. Mais les services publics ont tendance à se désengager de leurs missions, et à les renvoyer vers des associations qui n'ont pas les mêmes moyens. Le secteur associatif est le dernier rempart face aux difficultés sociales, à la paupérisation. Elles sont parties prenantes du territoire.

B. Bz.



Le PS déjà aux urnes

ÉLECTIONS Demain, les militants socialistes départageront les candidats à la candidature. Décryptage

Départementales
Mars 2015

BERTRAND RUIZ

b.ruiz@sudouest.fr

Le Parti socialiste entre dans le dur de la préparation des élections départementales. Demain, les militants sont appelés à voter pour désigner leurs candidats au scrutin de mars. Mais pas dans n'importe quelle condition. Les adhérents du PS ne s'exprimeront que sur les candidats du canton dans lequel ils résident. Par ailleurs, seules les personnalités encartées au parti sont éligibles. « Ce qui ne veut pas dire que l'on ne soutiendra pas des candidats non-encartés, notamment quand ils sont en binôme (1) avec un candidat socialiste », confirme le premier fédéral Jonathan Muñoz.

Samedi, le conseil fédéral du PS validera, ou non, le choix des militants... La procédure n'est pas achevée pour autant. Le PS se donne encore du temps pour trouver des candidats là où les combattants manquent. Il y a aussi les cas où les candidatures socialistes entrent en concurrence avec des conseillers sortants de la majorité du président Boutant. « On a discuté bien en amont avec la majorité départementale pour éviter au maximum ce type de situation », prévient Jonathan Muñoz.

Une seule primaire

Jeudi, seuls les adhérents socialistes du canton d'Angoulême-3 (Angou-

lême Est et Soyaux) auront à départager deux binômes constitués. La conseillère sortante Jeanine Guinandie formera un duo avec Victor Kerriguy. Face à eux, l'ancien élu angoumois Rachid Rahmani est partant. Sa coéquipière, Fadila Dahmani, n'est pas encartée mais son nom apparaîtra sur le bulletin de vote des militants.

Dans la plupart des cantons, la donne est relativement simple. Sur Angoulême-1, David Comet et Nadine Villeneuve sont seuls en piste. Pour le conseiller général sortant, la primaire réelle aura lieu pendant le scrutin puisque l'ancien adjoint aux sports de Philippe Lavaud, Djillali Merioua, a décidé de se présenter au scrutin de mars, sans investiture particulière (lire ci-dessous).

Boutant avec les Verts

Pas de concurrence interne non plus pour d'autres candidats socialistes : Frédéric Sardin et Annick Richard sur Angoulême-2, Franck Bonnet et Catherine Boulenger sur Charente-Nord, Robert Richard et Nathalie Lacroix sur Cognac-1, Jean-François Dauré et Fabienne Godichaud sur La Couronne, Jeanne Filloux et Thibaut Simonin sur Gond-Pontouvre... Dans le canton de Charente-Vienne, Philippe Bouty, associé à Janine Duprepaire, décrochera l'investiture puisque la candidature de Danielle Trimoulinard, en panne d'équipier, n'a pas été retenue.

Binôme politiquement mixte confirmé dans le canton Boixe-et-Manslois où les sortants Nicole Bonnefoy (PS) et Patrick Berthault (PCF) font cause commune. La surprise vient



Primaire à Angoulême ce jeudi entre Rachid Rahmani et Janine Guinandie. (PHOTO ARCHIVES T. KLUBA)

de Michel Boutant : favori incontestable sur le canton Val-de-Tardoire, le président du Conseil général a choisi de s'associer avec une militante d'Europe Écologie-Les Verts, Maryse Lavie-Cambot. Responsable associative de Pranzac, cette dernière a porté les couleurs d'EELV aux sénatoriales. Sa présence au côté de Michel Boutant assure quasiment le retour des écologistes au Département, sept ans après la défaite de Patrick Fontanaud à La Couronne.

Pas de candidats

À la fois soutenu par le PS et la majorité départementale, Jacques Persyn (Front de gauche) part en binôme avec Fatna Ziad, adjointe à Ruelle. Dans le canton de Jarnac, le sortant Jean-Pierre Denieul et la conseillère

de Saint-Même, Sandra Marsaud, défendront les couleurs de la majorité départementale. Et sur Cognac-2, Olivier Touboul (Cognac) et Christel Gombaud (Châteaubernard) seront investis.

Mais certaines situations sont plus compliquées. Dans deux cantons, des militants socialistes briguent la candidature là où la majorité départementale a choisi de soutenir ses sortants. Sur Tude-et-Lavalette, Alain Rivière, qui souhaite partir en binôme avec la maire de Rougnac, Marylise Vella-Frugier, doit faire face à la candidature d'un binôme d'adhérents PS, Jean-Philippe Lousteaud et Lydia Mousseau.

Enfin, dans le canton de Charente-Bonnieure, le sortant Jean-Pierre Montauban, non-encarté, est contes-

té par les socialistes Fabrice Point et Sandrine Précigout, élue à Roumazières. Rien n'est définitivement acté dans ces deux cantons. Les discussions entre le PS et la majorité départementale vont se poursuivre.

Tout comme la recherche de candidats sur des territoires en mal de binômes. C'est le cas sur Charente-Sud (Barbezieux), Charente-Champagne (Châteauneuf), Boème-Echelle (Rouillet-Saint-Estèphe) et Val-de-Nouère (Linars).

« Ce devrait être réglé d'ici à quinze jours », assure-t-on à gauche.

(1) Pour le scrutin des 22 et 29 mars, les électeurs seront appelés à voter pour un binôme paritaire et leurs suppléants. Soit quatre personnes (deux hommes et deux femmes).